

eux à leur lieu et place et que les deniers provenant seront employés pour faire pareilles demi-lunes et fortifications depuis la porte Saint-Sébastien à main droite du pont du Rhône, qui commande une partie de la ville du côté Saint-Clair et lui serait grandement préjudiciable si l'ennemi s'en saisissait, en sorte qu'il est nécessaire d'en faire au dehors et les fortifier, que pour ce lesdites corvées ni lesdits deniers qu'on pourra recevoir au lieu de celles qui doivent rendre ceux de Forez et Beaujolais ne sauraient suffire ; c'est pourquoi ladite ville y devait aider, quoiqu'on avait avisé que ceux qui n'auraient rien offert et avaient été jugés comme pauvres et n'ayant moyen de bailler argent devaient au moins contribuer de leurs peines et être employés à la confection de la forteresse nécessaire audit monticule, de sorte qu'il s'agit de savoir si ladite forteresse sera faite. »

L'assemblée décide « que l'on continuera de déplorer les bonnes volontés des habitants de la ville qui n'ont encore fait aucune offre et qu'après on verra si chacun se sera mis à ce qu'il doit et peut ; au défaut de quoi, le péril qui a menacé ladite ville continuant, il sera procédé par toutes les voies propres à disposer les réfractaires à faire leur devoir et que lesdits chapitres et compagnies paracheveront aussi de leur part ce qu'elles ont commencé, afin qu'on puisse faire état au vrai de ce qu'on en peut espérer pour les fortifications, puisque M. le gouverneur et l'assemblée les jugent nécessaires ; que ledit sieur gouverneur sera prié de continuer, par lesdites corvées et les deniers qui proviendraient des pays du Lyonnais, Forez et Beaujolais ; les fortifications le long des murailles comme les plus nécessaires et encore de faire faire ledit fort proposé, sur la monticule hors de ladite porte de Saint-Sébastien, à main droite du côté du Rhône, y observant que, du côté de Lyon, il soit ouvert en sorte que la ville n'en reçoive aucune sujétion et à la charge que le péril des approches des ennemis étant passé, le fort sera mis à bas ras de terre et que lesdites corvées et deniers qui viendront, au lieu de celles de Lyon, de Forez et Beaujolais ne suffisant pour ledit fort, tous les habitants de ladite ville y feront des corvées, et ceux qui n'en voudront faire payeront les journées de ceux qui travailleraient pour eux.